



Présentation du dispositif « **FOOT A L'ÉCOLE** »

Document à destination des écoles
Année scolaire 2024-2025
Version 1

Les objectifs

Les animations en lien avec le milieu scolaire comportent plusieurs objectifs que cela soit dans l'intérêt de l'école, de l'élève, et du club.

On peut lister les objectifs suivants :

- Développer des apprentissages moteurs et cognitifs spécifiques à l'activité football et/ou futsal.

- Développer des compétences transversales via le socle commun de connaissances, de compétences et de culture en cycle 2 (CP - CE1 - CE2) et cycle 3 (CM1 - CM2).

- Faire découvrir la pratique du foot en mettant en avant les valeurs citoyennes et fédérales (P.R.E.TS = Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance,

Solidarité)

- Mettre en lumière les notions d'environnement, d'éco-citoyenneté à travers la pratique sportive.

- Faciliter la passerelle école-club afin de permettre aux élèves intéressés de poursuivre une pratique régulière au sein d'un club.

Le cadre de fonctionnement

Les animations « football » en milieu scolaire font l'objet d'une convention nationale entre l'Education Nationale, la FFF, l'USEP et l'UGSEL. Dans le Jura, l'Inspection Académique et le District du Jura de football coordonnent l'activité sur le territoire.

Quelles animations sont possibles dans les écoles Jurassiennes ?

Les actions décrites ci-dessous sont animées soit par les intervenants des clubs disposants d'un agrément, soit par les enseignants (ou les 2), et toujours coordonnées par le Conseiller Technique « Développement et Animation des Pratiques » du District du Jura de football. Elles sont toujours gratuites.

Voici les actions possibles :

- L'animation d'un cycle de 6 séances (d'environ 1h) par l'enseignant, ou par un intervenant. Dans les 2 cas, le conseiller technique du District du Jura pourra accompagner l'encadrement lors de la 1^{ère} séance et procéder à un prêt de matériel pour le bon déroulement du cycle.
- Une animation festive et éducative de découverte sur le stade de proximité (une demi-journée) mise en œuvre par le District du Jura de football (en lien avec l'USEP lorsqu'il s'agit de plusieurs établissements en même temps)
- En complément, dans la limite de ses disponibilités, et sur demande, le conseiller technique peut venir animer une séquence en classe afin d'échanger avec les élèves sur leur représentation du foot, les valeurs du sport (fair-play, respect...) et la citoyenneté.

Quelle démarche pour mettre en place un cycle avec ma classe ?

Pour toute participation, il convient en premier lieu de prendre contact par mail ou par téléphone avec le conseiller technique du District du Jura de football.

Clément JAILLET – Conseiller Technique Départemental

06.08.68.85.58 ou ctd-dap@jura.fff.fr

Ensuite, et seulement après échange avec le conseiller technique, pour toute mise en place d'un cycle de 6 séances, l'école devra inscrire chacune de ses classes participantes sur le site dédié : <http://football-scolaire.fff.fr>. Il devra remplir une fiche de mise en place en amont du cycle et une fiche bilan après le déroulement des 6 séances (documents en annexe).

Également, l'école pourra bénéficier d'une dotation matérielle de la part de la Fédération Française de Football (ballons, chasubles et goodies pour chaque élève) à condition d'avoir inscrit la classe sur le site dédié **et d'avoir rendu une production artistique** (en lien avec la thématique) dans le délai imparti du concours national, (attention le retour des productions doit être effectué avant le 18 avril 2025, même si les séances ont lieu sur la période suivante). La dotation sera évidemment plus conséquente si la classe est lauréate départementale, voire académique ou nationale grâce à sa production culturelle (voir règlement du dispositif ci-joint).

Sauf changement qui vous sera notifié dès que possible, les critères d'évaluation pour la production artistique sont basés selon une grille organisée de la manière suivante :

- **0 à 6 points sur le critère : « THEMATIQUE »**
 - o Est-elle respectée? Le lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques est-il visible ? Le relais de la flamme est-il mis en place ? La mise en avant des valeurs fédérales

et olympiques est-elle observable ? La pratique du football et des rôles sociaux est-elle marquée ?

- **0 à 3 points sur le critère : « ORIGINALITE »**
 - La production est-elle originale? Fait-elle appel à l'imagination? La production suscite-t-elle l'empathie, des émotions ?
- **0 à 3 points sur le critère : « PRESENTATION »**
 - La présentation de la production est-elle bien numérisée? Équilibrée? Compréhensible?
- **0 à 4 points sur le critère : « ANIMATION SPORTIVE »**
 - **Format statique** : Les filles et garçons sont-ils représentés en tant que pratiquants ? Dans d'autres rôles sociaux ? D'autres footballs (nouvelles pratiques) sont-ils visibles ? Les objets footballistiques sont-ils identifiés ?
 - **Format dynamique** : Les élèves pratiquent-ils l'activité "football"? Sous quelle forme (ateliers, concours, PEF) ? Y a-t-il une initiation aux nouvelles pratiques (golf foot, fit foot..)? Filles et garçons pratiquent-ils ensemble ?
- **0 à 4 points sur le critère : « IMPLICATION/PARTICIPATION »**
 - Démontre-t-elle un réel investissement et engagement des élèves? La production fait-elle référence aux opérations plastiques des élèves et/ou à l'utilisation des nouvelles technologies?

En ce qui concerne le ou les intervenants, il doit avoir contacté pour chaque cycle mis en place, le conseiller technique du District du Jura afin d'obtenir un agrément d'intervention. **Sans agrément, toute intervention est proscrite.** L'intervenant signera également (ainsi que le président de son club support) « la charte du foot en milieu scolaire » mise en place par le District et l'Inspection Académique qui définit ses modalités d'intervention.

Partie administrative à effectuer par l'école

Au moins 4 semaines avant le début du cycle et pour chaque classe inscrite :

- Prendre connaissance du document « charte du foot en milieu scolaire »
- Envoyer le document « fiche de mise en place » au conseiller technique du District du Jura à ctd-dap@jura.fff.fr . Celle-ci devra ensuite être signée par la direction de l'école et par l'intervenant et le président du club support.

A l'issue du cycle :

- Envoyer le document « fiche bilan » au conseiller technique à ctd-dap@jura.fff.fr .

CHARTRE DU

« FOOT EN MILIEU SCOLAIRE »

RÉPONDRE AUX BESOINS ET ASPIRATIONS DES ENFANTS
RESPECTER LES RYTHMES ET LES INTÉRÊTS DES JEUNES

LA SCOLARITÉ

LE FOOTBALL



LES CLUBS

LA PROXIMITÉ

Document à retourner à ctd-dap@jura.fff.fr

CHARTRE

Du FOOTBALL en MILIEU SCOLAIRE conduite par le District du Jura de football

Cette chartre s'inspire de la « **Charte éthique du football** », dont les valeurs essentielles sont l'effort, le respect, la fête, la fraternité, la solidarité ; elle invite à respecter les règles, l'arbitre, ses adversaires, à bannir la violence et la tricherie, à être loyal et maître de soi, à montrer l'exemple.

Rappelons son préambule : « **le football, parce qu'il est le sport le plus pratiqué en France et le plus médiatisé, se doit d'offrir, notamment aux jeunes, une image exemplaire, car le sport doit rester une fête de l'humain et de la fraternité** ».

1. PRÉSENTATION DU DISTRICT DU JURA DE FOOTBALL :

Le district groupe les associations sportives dénommées « **clubs** », affiliés à la Fédération Française de Football (FFF). Le district organise, développe et contrôle la pratique du football dans les clubs du département. Il a aussi une mission de formation.

La commission « football en milieu scolaire » s'assure du fonctionnement des sections sportives d'une part, et fait découvrir ce sport aux jeunes élèves des écoles primaires et élémentaires d'autre part.

2. CONVENTIONS :

Cette collaboration entre l'Éducation Nationale et le District est régie par des conventions, actualisées périodiquement, elles-mêmes traduisant localement et concrétisant des conventions nationales entre la FFF, le Ministère de l'Éducation nationale, l'USEP, l'UGSEL et l'UNSS.

La dernière convention nationale de référence a été signée le **28 mai 2018**.

Dans le JURA, la « convention de partenariat USEP-UNSS-District du Jura de Football » a été signée le 1^{er} septembre 2011, et la « convention relative à des intervenants extérieurs en EPS », le 29 octobre 2012.

3. OBJECTIFS :

- La **charte** a pour ambition de définir les conditions d'intervention des techniciens et différents éducateurs dans les écoles, et d'énoncer les garanties que le District doit apporter dans cette collaboration ; elle précise les modalités d'intervention, l'organisation à mettre en place, les critères de qualité qu'il veut privilégier, le « *projet éducatif et découverte de l'activité football* » qu'il propose en assurant sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation finale avec les techniciens, les enseignants et la commission. Cette convention s'intéresse aux qualités que doivent présenter les intervenants, choisis et conduits par les techniciens, validés par la commission. **Elle doit être présentée à l'école, au club d'appartenance de l'intervenant, à l'intervenant lui-même, être signée 4 semaines avant le début du cycle. Les documents relatifs à la mise en place du cycle doivent être remplis correctement (mise en place, agrément, fiche bilan).**

4. LES INTERVENANTS :

- L'**éducateur** ne peut intervenir dans une école publique que s'il a obtenu un agrément individuel du directeur académique des services départementaux de l'Éducation Nationale.

Il fera la demande d'un dossier d'agrément au district, qui, après validation, la transmettra à la direction académique.

Quand l'éducateur mène son activité dans l'école, il doit respecter la fonction de l'enseignant qui reste responsable de ses élèves durant la séance et garde la maîtrise de l'activité.

L'intervenant doit bien connaître sa mission et la législation de l'Éducation Nationale (les conventions), respecter la programmation annoncée, coordonner avec le maître, le prévenir suffisamment tôt d'un changement d'horaire ou d'un retard exceptionnel.

Il s'engage à :

- respecter l'enfant et les règles de moralité, de politesse.
- se présenter dans une tenue adaptée et correcte.
- s'en tenir à une certaine réserve dans son comportement, ses jugements ou ses appréciations.
- créer et entretenir un climat ludique et agréable avec les élèves.

Il représente le District et doit donner la meilleure image du football et d'un adulte voulant le faire découvrir et aimer des enfants.

Une condition lui est posée : il doit signer l'engagement écrit, respecter cette charte et les obligations qui y sont énoncées. Il doit être licencié dans un Club ou au District.

Le nombre d'éducateurs doit être apprécié en fonction du nombre d'élèves de la classe et il est recommandé qu'ils soient deux toutes les fois que cela est possible.

- Les techniciens du Districts, (le cadre technique CT PPF, et le cadre départemental du football Animation CT DAP), sont en relation avec les clubs, ils connaissent les éducateurs et les initiateurs ; ils les choisissent en fonction de leur disponibilité, mais surtout de leurs qualités humaines et pédagogiques, avant de leur proposer cette responsabilité et de les encourager à demander leur agrément Éducation Nationale.

Le District doit associer le club au projet, et obtenir de son président l'autorisation de solliciter son éducateur ;

Les techniciens du District rédigent le projet pédagogique qui sera mis en œuvre dans les Ecoles, à partir du projet de la Fédération, et dans le respect des conventions et des préconisations de la présente charte. Il doit être validé par la commission avant le lancement des cycles dans les écoles.

Les techniciens supervisent l'activité des intervenants, rendent compte à la commission des difficultés ou dysfonctionnements observés ou signalés.

En cas de manquement grave à ses obligations, un éducateur peut être interdit d'intervenir dans une école : la décision sera prise par le Président du District, après avis des techniciens et de la commission « *football en milieu scolaire* »

Les techniciens ont une mission de formation initiale ou de formation continue spécifique à cette activité à l'école. Ils doivent coordonner avec les responsables de l'USEP, de l'UNSS, pour la programmation de l'activité, le suivi et les évaluations ponctuelles et au terme des cycles ; ils font part de leurs conclusions à la commission, qui les communiquera au Comité Directeur. Une coordination régulière entre les techniciens et la commission, des évaluations internes au district sont indispensables pour favoriser la réussite de cette démarche dans les écoles.

- 2 membres de la commission dont 1 élu au comité directeur et 1 technicien représentent la gouvernance du District. Ils rendent compte de leur mission régulièrement au président et mettent en œuvre la politique validée par le Comité Directeur.

Ils peuvent représenter le District vers les partenaires que sont l'Education Nationale, l'UNSS, l'USEP, les Ecoles, les Clubs. Ils sont leurs premiers interlocuteurs, se déplacent sur le terrain, participent à toutes les réunions nécessaires, programment celles de la commission. Ils supervisent l'activité des techniciens, valident les projets, les cycles d'interventions, organisent les évaluations. Ils rédigeront une synthèse annuelle, un bilan des actions conduites dans les écoles.

- Le président est le responsable qui représente le District au tant que « personne morale » : lui seul peut signer une convention ou un acte officiel. Il donne des délégations aux membres élus du comité directeur dans la commission « *football en milieu scolaire* ».

5. LES ENGAGEMENTS DU DISTRICT :

Par la présente charte, le District s'engage :

- à respecter la législation de l'Éducation Nationale, d'appliquer les décisions du directeur académique et des inspecteurs de l'Éducation Nationale, de tenir compte des avis des conseillers pédagogiques, de collaborer avec

la responsable de l'EPS à la direction académique. Le projet pédagogique du District doit être connu et validé par l'Éducation Nationale.

- à recevoir toutes les demandes des écoles et essayer de les honorer toutes, sur une période d'une ou deux années selon les possibilités.
- à mettre à disposition à titre bénévole les personnels qualifiés, agréés et choisis pour leurs qualités éducatives et personnelles. En cas d'absence, il pourra proposer un remplaçant si nécessaire.
- à demander aux éducateurs de privilégier un lien de bonne entente et de confiance avec l'enseignant, de créer un véritable partenariat au service des enfants.
- à planifier et programmer les interventions dans les écoles pour l'année scolaire, en lien avec les clubs de proximité qui sont les supports humains et matériels (lieux, ressources)
- à veiller au respect des programmations et des conventions signées, ou au respect de l'actualisation des règlements concernant l'EPS dans les écoles publiques.
- à respecter toutes les dispositions de la présente « *charte du football en milieu scolaire* »
- à effectuer les évaluations nécessaires, en tirer les leçons, afin d'améliorer la qualité des prestations pour les cycles à venir.

Le Président de la Commission



l'Intervenant

Le Président du Club

Le Président du District

Document à retourner à ctd-dap@jura.fff.fr

FICHE DE MISE EN PLACE D'UN CYCLE FOOT BALL


Ecole:			Club Support	
Directeur(trice):				
				
@				

Qui participe ?

L'Enseignant(e):		Effectif Garçons:	
La Classe:		Effectif Filles:	

Inscription de l'école à l' Opération "Foot à l'Ecole"				OUI	NON
LE CYCLE	Dates	Lieu	Localité	Horaire	
<i>Séance n°1</i>					
<i>Séance n°2</i>					
<i>Séance n°3</i>					
<i>Séance n°4</i>					
<i>Séance n°5</i>					
<i>Séance n°6</i>					

Les Intervenants:

Matériel Fourni par:

CLUB:		INTERVENANT:		DISTRICT:	
-------	--	--------------	--	-----------	--

Signatures

Directeur de l'Ecole 		Intervenant
Président de la Commission Foot en Milieu Scolaire 		Président du Club Support



FICHE BILAN OPERATION FOOT A L'ECOLE

(1/2)

L'Ecole:		L'Enseignant(e):	
La Classe:			
L'intervenant			

PROJET SPORTIF

Dates	Présence de l'intervenant	Nombre d'élèves	COMMENTAIRES * type d'activités proposée sur la séquence * avis sur la compréhension et l'assimilation des exercices par les enfants * avis de l'institutrice et de l'intervenant sur la séance	Signature
<i>Séance n°1</i>/...../.....				
<i>Séance n°2</i>/...../.....				
<i>Séance n°3</i>/...../.....				
<i>Séance n°4</i>/...../.....				
<i>Séance n°5</i>/...../.....				
<i>Séance n°6</i>/...../.....				

PROJET EDUCATIF

Envoi de la Production Artistique au District	OUI	NON
---	-----	-----

Signatures

L'Enseignant(e)		L'intervenant

Document à retourner à ctd-dap@jura.fff.fr



Dans un souci d'amélioration constant, veuillez nous apporter ci-dessous vos remarques positives ou négatives sur le dispositif « FOOT A L'ECOLE », l'accompagnement, la mise en œuvre, les séances...

Document à retourner à ctd-dap@jura.fff.fr

